



Mise en œuvre d'une opération collective territoriale
Eléments de cadrage de la phase préalable
Elaboration et rédaction : Sandrine Arbillot, Didier Colin, Philippe Ricour, Nicolas Venandet,
Agence de l'eau Rhin-Meuse Edition : Agence de l'eau Rhin-Meuse - Janvier 2017 © AERM - Tous droits réservés - Crédit photos : AERM

Sommaire

1.	OBJECTIFS DE L'ETUDE PREALABLE	7
2.	ETAT DES LIEUX	7
2.1	DESCRIPTION DU CONTEXTE	7
2.1.1	Périmètre	7
2.1.2		
2.1.3	Activités	8
2.1.4	Infrastructures publiques	8
2.1.5	Milieux aquatiques	8
2.1.6	Exploitation des mesures disponibles	9
2.2	EVALUATION DES PRATIQUES DES ENTREPRISES	9
2.3	RESTITUTION	9
3.	ELABORATION DU PROJET DE GESTION COLLECTIVE	10
4.	FORMALISATION DU CADRE DE L'OPERATION COLLECTIVE	10

Glossaire

Déchet

Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Déchets Dangereux (DD)

Ce terme regroupe les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DDQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Déchets dangereux en quantité dispersée (DDQD)

Déchets des activités produits en petite quantité qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets des activités, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (insecticides, produits phytosanitaires, piles, huiles de moteur usagées, acides, etc.). De même nature que les DDM, ils s'en différencient uniquement par leur détenteur.

Déchets dangereux pour l'eau

Lorsqu'il y est fait référence dans le cadre de ce document, il s'agit des déchets dangereux en dehors de ceux faisant l'objet d'une filière structurée au niveau national de type Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et d'une façon générale en dehors des libellés et codes « nomenclature » suivants (liste susceptible d'évoluer au cours du 10ème programme) :

Libellé des déchets	Code « Nomenclature »
Transformateur contenant des PCB	16 02 09, 16 02 10
Amiante ou déchets amiantés	06 07 01, 06 13 04, 10 13 09,15 01 11,16 01 11, 16 02 12, 17 06 01, 17 06 03, 17 06 05
Huiles noires	13 02 04, 13 02 05, 13 02 06, 13 02 07, 13 02 08
Batteries et piles	16 06 01, 16 06 02, 16 06 03, 16 06 06, 20 01 33, 20 01 35
Résidus de fumées	06 13 05
Déchets explosifs, radioactifs et infectieux	16 04 01, 16 04 02, 16 04 03, 18 01 03, 18 02 02
Véhicules Hors d'Usage (VHU)	16 01 04, 16 01 10
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE, y compris les néons)	09 01 11, 10 11 11, 16 02 11, 20 01 21, 20 01 23
Gaz	14 06 01
Déchets issus de sites et sols pollués	Ensemble des codes de la rubrique 17 sauf 17 09 01 07 09 02 et 17 09 03
Déchets issus des activités économiques de traitement des déchets	Ensemble des codes de la rubrique 19
Déchet dangereux spécifiques issus des ménages	Ensemble des déchets de la rubrique 20

Huiles Alimentaires Usagées (HAU)

Les huiles alimentaires usagées sont constituées principalement des huiles de friture et accessoirement des huiles de cuisson (dites "huiles de fond de poêle"). Les huiles alimentaires usagées proviennent des industries agroalimentaires, des restaurants et métiers de bouche (traiteurs, charcutiers, etc.) et de la restauration collective.

Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT)

Localement, le Programme De Mesures (PDM) se concrétise à l'échelle du territoire au travers de la déclinaison de toutes ses mesures dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) qui permettent, sous cette forme, de consolider la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions locales, à l'échelle départementale. Les PAOT sont des documents élaborés de manière concertée au sein de chaque Mission Inter-Services de l'eau et de la nature (MISEN) sous l'autorité du Préfet.

Pollution dispersée

Ensemble des pollutions (rejets liquides et déchets) provenant de sites ponctuels d'émissions. La pollution dispersée est d'autant plus préjudiciable que le nombre de sites concernés est important.

Produit ou déchet toxique

Les produits ou déchets toxiques sont susceptibles de représenter un risque sanitaire et d'avoir des effets néfastes sur l'environnement en raison des substances toxiques qu'ils contiennent. Les substances toxiques peuvent être de différentes natures : métaux, hydrocarbures, solvants, détergents, produits pharmaceutiques, etc.

Dans le présent document, on entend par « substance toxique » une substance concernée par un objectif de réduction mentionné dans les SDAGE Rhin ou Meuse, ou une substance qui répond à la définition de « substances à risque » selon le Tome 4 des SDAGE Rhin et Meuse 2016-2021.

Programme De Mesures (PDM)

Comme demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures (PDM), qui décline ses grandes orientations en actions concrètes (amélioration de certaines stations d'épuration, restaurations des berges de certains cours d'eau, etc.)

(Dispositif de suivi des) Rejets non domestiques en Réseau Urbain (RRU)

Le dispositif d'aide au suivi des Rejets non domestiques en Réseau Urbain a été instauré par l'Agence de l'eau afin de favoriser le conventionnement des industriels raccordés aux réseaux d'assainissement collectif et permettre ainsi la connaissance et la maîtrise des rejets non domestiques.

Pour être éligible à l'aide, le suivi des rejets non domestiques doit comporter une recherche de substances dangereuses en plus des paramètres « classiques » de pollution. Il doit être réalisé au point de rejet des activités raccordées au réseau d'assainissement et le cas échéant, il peut être élargi à l'entrée de la station de traitement des eaux usées urbaines (STEU).

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Les SDAGE sont des outils de planification qui fixent pour chaque grand bassin hydrographique les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagés (citoyens, agriculteurs, industriels, etc.).

Préambule

La qualité des eaux superficielles ou souterraines peut être altérée par la présence de substances toxiques émanant notamment des activités économiques (industries, petites et moyennes entreprises, artisans, etc.) en raison de déversements d'effluents mal maîtrisés ou d'une gestion insuffisante des déchets.

Afin de permettre une amélioration de ces pratiques, l'agence de l'eau promeut et accompagne financièrement la mise en œuvre d'opérations collectives qui s'inscrivent dans les priorités du 10ème programme d'intervention notamment vis à vis de l'atteinte du bon état des eaux au regard de la réduction de la pollution toxique dispersée.

La mise en œuvre de ce type d'opérations pourra apporter des éléments constitutifs pour le diagnostic « amont réseau » demandé à certaines collectivités dans le cadre de la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction.

Les opérations collectives consistent à mobiliser les acteurs qui peuvent contribuer à la prévention et à la réduction des pollutions (pollutions toxiques dispersées des entreprises¹, des établissements publics scolaires ou de santé, des activités de commerce et de services, etc.2), au travers de l'amélioration de la gestion des rejets d'eaux usées et des déchets dangereux pour l'eau.

Une opération collective territoriale mobilise les acteurs économiques présents sur un périmètre géographique cohérent (agglomération d'assainissement, zone d'activités, bassin versant, aires d'alimentation ou périmètres de protection des captages, etc.) et permet notamment:

- De lutter contre les rejets toxiques ;
- De mettre à jour le règlement d'assainissement et de régulariser la situation administrative vis à vis des autorisations et conventions de déversement des eaux non domestiques;
- D'améliorer la connaissance du système d'assainissement et des réseaux internes aux entreprises/établissements;
- De conseiller les entreprises/établissements du territoire, de les aider à mettre en place les moyens, les méthodes et les actions nécessaires aux bonnes pratiques environnementales;
- De faire bénéficier aux entreprises/établissements concernées par l'opération d'une éligibilité facilitée et d'un niveau attractif d'aides financières pour ces actions.

Une opération collective se décompose en 3 phases distinctes :

- Une phase préalable à la mise en œuvre de l'opération : identification des enjeux, définition de scénarios et du contenu de l'opération;
- Une phase de déploiement ;
- Une phase de pérennisation.

Pour bénéficier du soutien financier de l'agence de l'eau, une opération collective doit répondre à l'ensemble des critères ci-dessous :

- Existence d'un porteur qui coordonne le montage, la mise en œuvre et le suivi de l'opération collective (et le cas échéant un ou des porteurs de projets associés);
- Définition d'un périmètre d'intervention;

¹ Les entreprises prioritairement visées par une opération collective sont les micro (artisanat), petites et moyennes entreprises cependant les grandes entreprises peuvent être intégrées de façon complémentaire.

² Les pollutions « classiques » de type organique (huiles, graisses alimentaires...) produites par ces activités peuvent également être prises en compte en complément d'un volet « toxique »

- Définition de solutions techniques visant à l'amélioration des pratiques des entreprises pour réduire et prévenir les flux de pollution toxique ;
- Planification des actions et des thématiques lorsqu'elles sont éventuellement multiples sur le secteur géographique (pollutions toxiques dispersées artisanales, action « zérophyto », etc.) visant à atteindre l'efficacité recherchée;
- Définition d'objectifs pluriannuels sur les investissements à mettre en place dans les entreprises (dispositifs de prétraitement, de traitement, de rétention, de lutte contre la pollution accidentelle, etc.) et éventuellement sur la collecte des déchets dangereux pour l'eau en adéquation avec les moyens mis en œuvre ;
- Mise en place d'une animation visant à sensibiliser et à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques;
- Mise en place d'un plan de financement pluriannuel de la structure porteuse de l'opération proportionné aux moyens mis en œuvre, aux enjeux, et aux résultats;
- Mise en place d'un comité technique de pilotage.

Le présent document décrit les étapes et le contenu souhaité de la phase préalable à la mise en œuvre d'une opération collective.

1. Objectifs de l'étude préalable³

L'étude préalable au montage d'une opération collective a pour objectifs sur un périmètre géographique donné:

- D'établir un état des lieux permettant :
 - De décrire le contexte de l'opération, de recenser les activités économiques potentiellement émettrices de substances toxiques ;
 - D'évaluer les pratiques environnementales des entreprises afin de mettre en évidence les rejets avérés et les risques de pollutions toxiques qui en découlent pour le système d'assainissement et les milieux aquatiques;
- Dans la mesure où des enjeux⁴ auront été mis en évidence, d'étudier les différents scénarios de gestion collective des déchets dangereux en Quantité Dispersée (DDQD) envisageables et leur faisabilité technique et financière ;
- De proposer les actions à mettre en œuvre pour réduire les rejets et les risques de pollutions toxiques;
- De définir les objectifs, les actions retenues dans le cadre de l'opération collective, leur planning et des indicateurs de suivi.

Cette étude doit idéalement être portée par la collectivité gestionnaire du système d'assainissement, toutefois, d'autres structures peuvent s'avérer plus adaptées selon le contexte et la distribution des compétences au niveau local (collectivité gestionnaire des déchets, délégataire, service d'eau, SAGE, etc.).

Un comité de pilotage est constitué pour le suivi de cette étude et associe en tant que de besoin l'agence de l'eau ainsi que⁵:

- Les chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat), corporations ou fédérations professionnelles ;
- Les collectivités ou services compétents en matière d'assainissement, de gestion de l'eau potable et de gestion des déchets ;
- Les collectivités ou services compétents en matière de développement économique ;
- D'éventuelles associations environnementales locales;
- D'autres partenaires potentiels (DREAL, ADEME, département, région, etc.).

2. Etat des lieux

2.1 Description du contexte

2.1.1 Périmètre

- Définition du périmètre pressenti de l'opération (communes concernées);
- Recensement des collectivités présentes sur le secteur pressenti et description de leurs compétences.

³ L'étude préalable est idéalement réalisée en régie afin que le le porteur de l'opération s'approprie au mieux le contexte, point essentiel pour la bonne mise en œuvre de la future opération collective. Elle peut toutefois être sous traitée à un prestataire spécialisé sous réserve que le porteur de l'opération reste étroitement associé. La durée d'une étude préalable est de l'ordre de 6 à 12 mois

⁴ Cette phase d'étude est optionnelle.

⁵ Liste non exhaustive

2.1.2 Gouvernance

- Identification du(des) porteurs potentiels de l'opération collective ;
- Evaluation des moyens (notamment humains) disponibles.

2.1.3 Activités

- Recensement des branches d'activités fortement représentées et des entreprises du territoire, notamment micros, petites et moyennes entreprises présentes sur le périmètre (travail sur bases de données INSEE, échanges avec la collectivité, les organismes professionnels et les chambres consulaires), existence d'autorisations de rejets, de conventions de déversement, existence de prétraitement, flux de pollution toxique et classique rejetée, modalité de gestion des déchets dangereux et plus particulièrement les DDQD, etc.;
- Recensement des entreprises suivies par la DREAL (ICPE soumises à autorisation notamment): situation géographique, raccordement ou non, existence d'autorisations de rejets, de conventions de déversement, existence de prétraitement, flux de pollution toxique et classique rejetée, modalité de gestion des déchets dangereux et plus particulièrement les DDQD, etc.;
- Recensement des zones commerciales / artisanales (situation géographique, nombre et type d'entreprises, fonctionnement actuel de l'assainissement sur ces zones, flux potentiel de pollution toxique et classique rejetée, modalité de gestion des déchets dangereux et plus particulièrement les DDQD sur ces zones -, etc.);
- Recensement des bâtiments et/ou activités publiques présentes sur le périmètre pressenti : situation géographique, raccordement ou non au réseau, existence de prétraitement, flux potentiel de pollution toxique et classique rejetée, modalité de gestion des déchets dangereux et plus particulièrement les DDQD, etc.;
- Recensement des agriculteurs : situation géographique, raccordement ou non au réseau, existence de prétraitement, flux de pollution toxique et classique rejetée, etc. :
- Recensement des opérateurs d'élimination des déchets dangereux éventuellement présents sur la zone d'étude ;
- Recensement des sites et sols potentiellement pollués (informations issues de BASOL et BASIAS notamment).

2.1.4 Infrastructures publiques

- Description des ouvrages d'assainissement et de leur fonctionnement : réseaux (linéaires, matériaux, déversoirs d'orage, état général), station d'épuration et filière de gestion des boues;
- Recensement des déchèteries (localisation, périmètre de chalandise, type de public accueilli, existence d'éventuelles contraintes/limitation de l'accès à certains usagers/déchets, type de déchets acceptés, tonnages annuels, éventuelle tarification;
- Si c'est pertinent (eaux agressives, travail sur Bassin d'Alimentation de Captage ou Périmètre de Protection de Captage...), description des ouvrages de production, adduction, distribution d'eau potable.

2.1.5 Milieux aquatiques

- Recensement des cours d'eau récepteur des eaux usées (traitées ou non) et pluviales (localisation, débit caractéristiques, etc.);
- Description de l'état actuel des masses d'eau de surface et souterraines (paramètres écologiques et chimiques, zoom sur la connaissance en matière de substances toxiques, etc.),

2.1.6 Exploitation des mesures disponibles

• Recensement des données de caractérisation de la pollution toxique⁶ (synthèse des éventuelles mesures de surveillance des rejets en micropolluants initiale et pérenne, résultats des mesures éventuellement réalisées au titre des conventions de déversement, du dispositif de suivi des Rejets non domestiques en Réseau Urbain -RRU, résultats d'analyses réalisées sur les boues, etc.).

2.2 Evaluation des pratiques des entreprises

- Description et critique des pratiques environnementales des entreprises en termes de gestion des effluents (nature des eaux usées produites, modalités de gestion des eaux usées, contraintes de rejets, etc.), de prévention des pollutions pluviales et accidentelles: nature et quantités de déchets dangereux ou le cas échéant de DDQD produits, pratiques d'élimination et modalités de stockage de ces déchets et des produits neufs susceptibles de présenter une toxicité pour le milieu, existence ou non de dispositifs de prévention des pollutions, etc.);
- Cerner la nature des rejets d'un point de vue qualitatif et quantitatif et évaluer leur impact sur le système d'assainissement et le milieu naturel, le but étant de protéger le milieu et la station d'épuration d'éventuels rejets indésirables ou de pollutions accidentelles pouvant avoir de graves conséquences sur le traitement ou la qualité du milieu:
- Identification des problématiques rencontrées ;
- Evaluation de la motivation des entreprises à s'engager dans une opération collective (réponse à un besoin, existence de contraintes réglementaires, etc.).

Cette étape doit s'appuyer sur des enquêtes (questionnaires) envoyées par courrier aux activités concernées sur un périmètre ou un secteur d'activité (ou échantillon représentatif suivant la taille du secteur), et pour un échantillon plus restreint sur des prédiagnostics réalisés en entreprises⁷.

Un exemple de questionnaire est disponible en annexe 1, avec des exemples de grille de conformité en annexe 2.

Des investigations complémentaires (analyses d'effluents, etc.) peuvent également être réalisées.

2.3 Restitution

Un rapport qui comprend les éléments ci-dessous est rédigé à l'issue de l'état des lieux et transmis au comité de pilotage de l'étude :

- une synthèse des éléments de contexte ;
- une synthèse de l'évaluation des pratiques des entreprises (sur la base des enquêtes par questionnaires ou diagnostics);
- une synthèse globale qui met en évidence les enjeux qui découlent des pratiques constatées (identification des sources potentielles et effectives de rejet de substances toxiques, métiers les plus représentés sur la zone d'étude et dont les pratiques sont à remettre à niveau, etc.).

Ce rapport, illustré de cartes situant les différentes informations utiles, doit permettre de faciliter la suite de l'étude. Il doit s'attacher à mettre en évidence les enjeux « milieu » qui découlent des pratiques constatées.

Il fait l'objet d'une présentation orale au comité de pilotage pour validation des conclusions.

⁶ Parmi les micropolluants concernés, identifier notamment les substances à objectifs de réduction.

⁷ Les pratiques recensées sur la base d'un prédiagnostic réalisé sur 25 % à 30% des entreprises d'un secteur ou 40 à 50 % de retours d'un questionnaire « courrier » peuvent être considérées comme représentatives.

3. Elaboration du projet de gestion collective

L'étude se poursuit par une 2ème phase qui comprend :

- L'établissement d'un plan d'actions collectives car touchant l'ensemble des entreprises du périmètre (actions hiérarchisées par exemple par branches d'activités auprès desquelles il est plus urgent d'intervenir en raison des pratiques constatées ou techniquement plus facile d'améliorer les flux rejetés...) résultant de l'état des lieux, permettant la prévention et la réduction des principales sources de pollutions toxiques ponctuelles et dispersées ;
- Une analyse de la faisabilité technique et financière de l'opération (investissements à réaliser par les entreprises, animation à déployer, frais de communication, etc.);
- L'identification d'un ou plusieurs co-porteurs de l'opération;
- Si cela s'avère pertinent, la définition d'un ou plusieurs scénarios de gestion collective des DDQD et plus particulièrement des Déchets Dangereux pour l'eau ⁸ (apport en déchèteries publique ou privée, collecte et élimination mutualisée par un prestataire spécialisé, création d'un nouveau point de collecte dédié aux entreprises, etc.).

Un rapport est rédigé à l'issue de cette phase et transmis au comité de pilotage de l'étude.

Il fait l'objet d'une présentation orale au comité de pilotage pour validation des conclusions de la 2ème phase d'étude.

4. Formalisation du cadre de l'opération collective

Il appartient au porteur de l'opération collective de formaliser le cadre de l'opération collective qu'il va engager.

Ce cadre, une fois validé, est à joindre à l'appui de la demande d'aide transmise à l'agence de l'eau. Il servira à son instruction⁹ et au suivi du déroulement de l'opération. Un exemple est donné en annexe 3.

Il décrit le contenu de l'opération collective, définit ses objectifs et les indicateurs qui permettent son suivi:

Description du périmètre retenu de l'opération : communes, EPCI, zone(s) d'activités, bassins versants, etc.

Contenu de l'opération :

- Cibles visées :
- Solutions proposées et retenues face à la (aux) problématique(s) identifiée(s) dans l'étude préalable : type et du nombre d'équipements à mettre en place pour le prétraitement/traitement des effluents/réduction à la source/technologies propres, nombre d'autorisations de déversement au réseau d'assainissement à mettre en place, si nécessaire le (s) scénario(s) de gestion des DDQD et plus particulièrement des Déchets Dangereux pour l'eau, etc. ;
- o Actions de sensibilisation envisagées et outils nécessaires (plaquettes, affiches, etc.);
- Eventuelles campagnes de prélèvement et d'analyses de substances à des nœuds du réseau ou à l'aval d'activités raccordées prévues sur le réseau ou sur les raccordements d'activités économiques.

⁸ Cette phase d'étude est optionnelle.

⁹ Le cadre permettra de calibrer les temps à passer en fonction des missions d'animation qui seront réalisées.

- **Durée de l'opération**: période de 3 ans maximum, éventuellement renouvelable une fois;
- Phasage des actions: hiérarchisation justifiée des actions par année (notamment si plusieurs thématiques sont à traiter);
- Définition des objectifs prévisionnels chiffrés des actions et de résultats (annuels et au terme de l'opération): Exemples non exhaustifs d'actions et d'indicateurs de résultats afférents pouvant être mis en place : nombre d'entreprises à sensibiliser, nombre de diagnostics à réaliser en entreprise, nombre d'entreprises contactées/visitées; nombre d'entreprises adhérentes à l'opération, nombre d'entreprises ayant réalisé un ou plusieurs investissements, nombre d'autorisations de déversement établies, évolution du nombre, du flux ou de la concentration de substances toxiques mesurées sur le réseau d'assainissement / l'ouvrage épuratoire / la ressource en eau, évolution du tonnage des Déchets Dangereux pour l'eau bénéficiant d'une aide financière de l'Agence de l'eau éliminés sur le périmètre, etc.
- Définition des modalités d'animation de l'opération : description des missions confiées à des animateurs, nombre d'animateurs nécessaires avec évaluation du nombre d'ETP nécessaires par an pour la bonne réalisation de l'opération, niveau de qualification requis pour l'(les)animateur(s)10, etc.;
- Constitution du comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre de l'opération collective (réunissant le porteur de l'opération, les partenaires techniques et financiers et les représentants des cibles) et périodicité de réunions du comité de pilotage;
- <u>Définition des modalités de restitution</u> des résultats auprès des partenaires de l'opération : compte rendu d'activité annuel (à minima).

Un exemple de tableau d'objectifs avec indicateurs et temps passé est donné en annexe 3.

¹⁰ Un niveau minimal d'étude ou de formation est à exiger

ANNEXE 1 - EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE POUVANT ETRE UTILISE POUR LES ENQUETES AUPRES DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Source : SIVOM du Bassin de l'Ehn

Ne pas hésiter à adapter ces documents au contexte local, d'autres questionnaires-types sont disponibles sur demande auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse (dentiste, protésiste dentaire, grandes surfaces, laboratoire d'analyses, activité hospitalière, établissement d'enseignement, métiers du bois, peintre, automobile et transport, blanchisserie, services techniques collectivité, métiers de bouche).

Date	:		/	/
------	---	--	---	---

Questionnaire type pour apprécier les pratiques environnementales

Un animateur de la collectivité remplira avec vous ce formulaire lors de sa visite sur votre site. Merci de préparer à l'avance les pièces à fournir nécessaires et à commencer à remplir ce formulaire.

- Informations générales

Raison social de l'entreprise :					
N° SIRET:					
Responsable de l'entreprise :					
Contact:					
Adresse:					
Téléphone : 📇 Télécopie :					
⊠ E-mail :					
- Activités de l'Entreprise					
Activités de l'établissement :					
Code APE :					
☐ Propriétaire ☐ Locataire					
Effectif total:					
→ Installation classée : □ OUI □ NON					
Si oui, joindre une copie de(s) arrêtés préfectoraux et /ou des récépissés de déclaration, et préciser à quelle(s) rubrique(s) :					
D D E A D D E A					
Existence d'une mise en demeure Oui Non					
Si oui, pourquoi ?					
Votre établissement est-il engagé dans un système de management (certification)?					
Non ISO 9001					
☐ ISO 14001 ☐ Autre :					

- Alimentation en Eau

 ${\it K}$ Cocher les cases pour indiquer vos alimentations et compléter vos consommations :

			1		ı		1
Usage	Eau du public	réseau	Eau de po ou de forag		Autres (préci		Consommation (m³/an)
Eau sanitaire							
Eau de lavage (sols, matériels)							
Eau de process							
Tour de refroidissement							
Autres :							
- Rejets des eaux us	Quantité : - Rejets des eaux usées ∠ Cocher les cases pour indiquer quelle est la destination de vos eaux usées :						
Usage Réseau public Assainissement d'assainissement non collectif					Milieu	u naturel	
Eau sanitaire							
Eau de lavag matériels)	e (sols,						
Eau de process							
Tour de refroidissement							
Autres :							
 → Récupération d'eau pluviale : □ OUI □ NON Pour quel usage ?							

→	Possédez-vous un ou plusieurs système(s) de prétraitement des effluents de votre établissement ?					
→	Si oui, préciser le(s) mode(s) de prétraitement (joindre une fiche technique du système s'il en existe une, une copie du contrat d'entretien et les copies des factures sur l'année justifiant l'entretien du/des dispositifs):					
→	Comment entretenez-vous votre(vos) système(s) de prétraitement ? Uous même					
	Par un prestataire. Lequel ?					
→	quelle fréquence ? Possédez-vous le plan des réseaux de votre établissement avec la localisation précise des points de rejets de vos eaux usées ? OUI NON Nombre de point de rejet au réseau public :					
Exi	stence d'un passage caméra récent permettant de confirmer le bon état de l'état des réseaux ?					
	OUI NON					
- P	arking / aire de déchargement					
\rightarrow \rightarrow \rightarrow \rightarrow	→ Votre parking est-il imperméabilisé ? ☐ OUI ☐ NON ☐ Partiellement					
→	Possédez-vous un séparateur à hydrocarbures / débourbeur pour vos eaux de voirie/parking, aire de déchargement ?					
S	i oui, quelle est la fréquence de vidange ?					
C	rui est le prestataire?					
– P	roduits utilisés par l'Etablissement					
→	Utilisez-vous des produits toxiques sur site ?					
	-					
	-					

→ Possédez-vous les Fiches de Données de Sécurité de vos produits (les fournir) ?							
OUI En partie NON							
 → Vos produits liquides neufs sont-ils stockés : Sur rétention : □ OUI □ En partie □ NON Sur aire étanche : □ OUI □ En partie □ NON Sous abris : □ OUI □ En partie □ NON 							
Entretien des espaces verts et désherbage							
→ Utilisez-vous des pesticides ? □ OUI	<u> </u>	NON					
→ Quels produits sont utilisés ? ☐ Herbicion Nom (s):							
→ Surface traitée : m²							
		n					
Dose appliquée : Pé	riode (d'application :					
 → Si aucun produit n'est utilisé, comment thermique, plante couvre sol) → Seriez-vous intéressé par mettre en œuvre OUI NON 							
- Déchets générés par l'activité							
 Connaissez-vous la nature des déchets pr Non Connaissance des caractéristiques de Connaissance et suivi de chaque type suivi, etc.) 	es princ	cipaux déchets produits	rdereau de				
→ Effectuez-vous le tri de vos déchets ?		DUI NON					
Sestion des déchets							
Type de déchets (principalement dangere	Type de déchets (principalement dangereux) Mode d'élimination (prestataire spécialisé, déchetterie,)						
Produits chimiques							
Peintures/colorants							
Solvant/détergent							
Chiffons et absorbant souillé	Chiffons et absorbant souillé						
Huiles/graisses							
Produits phytosanitaires							
Bidons souillés							
Autres, précisez :							

Туре	de déchets (principalement dangere	ux)	Mode d'élimination (prestataire spécialisé, déchetterie,)	BSD*			
	: Bordereau de Suivi des Déchets EE : Déchets d'Equipements Electriques	et Ele	ctroniques				
→ Es	Est-ce que les déchets dangereux produits par votre établissement sont stockés : - Sur rétention : OUI En partie NON - Sur aire étanche : OUI En partie NON - Sous abris : OUI En partie NON						
→ De	evenir des eaux d'extinction d'incendie?						
 > Ris	sque particulier (périmètre de protection	de ca _l	otage, zone inondable) ?				
Obser	vations - Remarques - Evolution pré	vue 					
Pièces	s à joindre						
	Plan du site où est précisé le lieu de de rejet dans le réseau public. Le plan des réseaux du site avec éven Les copies des Bordereaux de suivi de Les copies des dernières factures d'ea	tuels p	passages caméra disponibles ets	cet le point			
Le	cas échéant :						
	Une copie de l'arrêté préfectoral ou de des installations classées. Une copie du contrat d'entretien du		·				
		-	et une photocopie de la notice du disp				

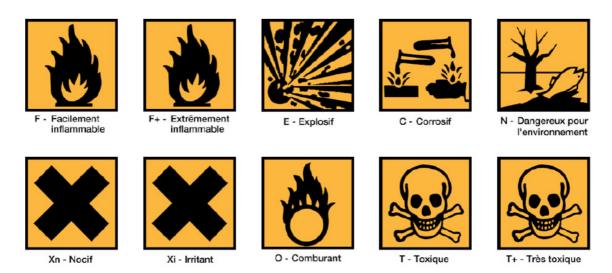


FIGURE 1: ANCIENS PICTOGRAMMES DE SECURITE

→ Le nouveau système d'étiquetage (CLP ou SGH : ci-dessous), développé dans le cadre du règlement européen REACH, est obligatoire à partir du 1er décembre 2010 pour les substances et du 1er juin 2015 pour les mélanges.



FIGURE 2: NOUVEAUX PICTOGRAMMES DE SECURITE

Remarques : Tout rejet dans les égouts de produits ou substances dont l'emballage comporte l'un des symboles ci-après, ainsi que tous déchets dangereux, est strictement interdit.

ANNEXE 2- EXEMPLES DE GRILLES D'APPRECIATION DE LA CONFORMITE DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT OU PRETRAITEMENT

Source : SIVOM du Bassin de l'Ehn

Un dispositif de traitement ou prétraitement peut être considéré comme « conforme » si il présente un gain suffisant en matière de réduction ou de prévention des rejets de flux de substances.

GRILLE DE CONFORMITE

Métiers de la bouche / Restauration collective

	Équipement		
<i>5(</i>	Oui ou pas de rejet de graisses	Non ou défectueux	
Séparateur à graisses	CONFORME	NON CONFORME	
D(4 - 4)	Oui ouquantité négligeable	Non ou défectueux	
Rétention pour produits ou déchets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
	Exploitation		
Mid-man faulther of a section has been been been been been been been bee	Oui	Non ou pas de justificatifs	
Vidange régulière séparateur à graisses	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Récupération des Huiles Alimentaires Uscgées	Oui	Oui mais pas de justificatifs d'élimination	Non
(HAU) et élimination par prestataire ou en déchèterie*	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

^{*}Si la déchèterie accepte les HAU en provenance des professionnels.

Métiers de l'automobile

	Équipement		
Séparateur à hydrocarbures	Oui oupas de risque de rejet d'hydrocarbures	Non ou défectueux	
Separatear anyarocarbares	CONFORME	NON CONFORME	
Dispositif spécifique de lavage des pistolets à	Oui ou non concerné	Non mais bonne gestion	Non
peinture	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
D44-41	Oui ou pas nécessaire	Non	
Rétention pour produits ou déchets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Présence d'un dispositif de protection de la cuve de	Ou ou non concerné	Non mais sous abri et aire étanche	Non et à l'extérieure ou/et aire non étanche
stockage de carburant (double paroi)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
Stationnement véhicules usagés, accidentés, hors	Oui ou non concerné	Non mais aire existante	Non
d'usage sur aire imperméabilisée	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
	Exploitation		
W. J	Oui	Non ou pas de justificatifs	
Vidange régulière sépcrateur à hydrocarbures	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Bonne gestion des déchets dangereux (tri, collecte	Oui	En partie	Non
par un prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

Industriels et artisants divers

Équipement					
Séparateur à hydrocarbures pour ses eaux de	Oui ou pas de risque de rejet d'hydrocarbures	Non ou défectueux			
voiries et parking	CONFORME	NON CONFORME			
Dispose du ou des prétraitement(s)/traitement(s)	Oui	Non ou défectueux			
adaptés à ses rejets	CONFORME	NON CONFORME			
Rétention pour produits ou déchets dangereux	Oui ou pas nécessaire	Non			
kerennon pour produits ou dechets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE			
	Exploitation				
Entretien réguliers des dispositifs de prétraitement	Oui	Non ou pas de justificatifs			
Chil etien reguliers des dispositifs de preti difeniem	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE			
Bonne gestion des déchets à risques (tri, collecte	Oui	En partie	Non		
par un prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME		
Respect des prescriptions d'autosurveillance et/ou	Oui ou non concerné	Non ou pas de justificatifs			
de rejet vers le réseau d'assainissement	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE			

Etablissements d'enseignement

66	Oui ou pas de rejet de graisses	Non ou défectueux	
Séparateur à graisses	CONFORME	NON CONFORME	
56	Oui ouquantité négligeable	Non ou défectueux	
Rétention pour produits ou déchets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Video de la Contraction de la	Oui	Non ou pas de justificatifs	
Vidange régulière séparateur à graisses	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Récupération des HAU et élimination par	Oui	Oui mais pas de justificatifs d'élimination	Non
prestataire ou en déchèterie*	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
onne gestion des déchets dangereux (tri, collecte	Oui	En partie	Non
par un prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

Métiers de la santé

	Équipement		
	Ou ou non concerné	Non	
Séparateur à amalgames dentaires	CONFORME	NON CONFORME	
Developpement photographique: Récupérateur à	Ou ou non concerné	Non	
crgent ou filière d'évacuation spécialisée	CONFORME	NON CONFORME	
	Oui ou pas de rejet de graisses	Non ou défectueux	
Séparateur à graisses	CONFORME	NON CONFORME	
	Oui ouquantité négligeable	Non ou défectueux	
Rétention pour produits ou déchets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
	Exploitation		
	Ou ou non concerné	Non ou pas de justificatifs	
Entretien réguliers des dispositifs de prétroitement	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Récupération des HAU et élimination par	Ou ou non concerné	Oui mais pas de justificatifs d'élimination	Non
prestataire ou en déchèterie*	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
Bonne gestion des déchets dangereux (tri, collecte	Oui	En partie ou pas de justificatifs	Non
par un prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

Choucroutiers et vinificateurs

	Équipement		
Présence d'un dispositif de protection de la cuve de	Ou ou non concerné	Non mais sous abri et aire étanche	Non et à l'extérieure ou/et aire non étanche
stockage de carburant (double paroi)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
Stockage conforme des produits phytosanitaires ou	Ou ou non concerné	Non	
autres produits dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Dispose du ou des prétraitement(s)/traitement(s)	Oui	Non ou défectueux	
adaptés à ses rejets	CONFORME	NON CONFORME	
	Exploitation	-25	
	Ou ou non concerné	Non ou en partie	
Bonne gestion des effluents phytosanitaire	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Bonne gestion des déchets dangereux (tri, collecte	Oui	En partie ou pas de justificatifs	Non
parun prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

Collectivité (atelier communal...)

	Équipement		
Présence d'un dispositif de protection de la cuve de	Ou ou non concerné	Non mais sous abri et aire étanche	Non et à l'extérieure ou/et aire non étanche
stockage de carburant (double paroi)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME
Stockage conforme des produits phytosanitaires ou	Ou ou non concerné	Non	
autres produits dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Séparateur à hydrocarbures	Oui oupas de risque de rejet d'hydrocarbures	Non ou défectueux	
Separateur anyarocaroares	CONFORME	NON CONFORME	
Diameter and the state of the s	Oui ou quantité négligeable	Non ou défectueux	
Rétention pour produits ou déchets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
	Exploitation		
	Oui	Non ou pas de justificatifs	
Vidange régulière sépcrateur à hydrocarbures	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Bonne gestion des effluents phytosanitaire	Ou ou non concerné	Non ou en partie	
Bonne gestion des etitidents phytosanitaire	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Bonne gestion des déchets dangereux (tri, collecte	Oui	En partie ou pas de justificatifs	Non
par un prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

Centre commercial

Séparateur à hydrocarbures pour ses eaux de	Oui oupas de risque de rejet d'hydrocarbures	Non ou défectueux	
voiries, parking et aire de distribution de corburant	CONFORME	NON CONFORME	
Présence d'un dispositif de protection de la cuve de	Ou ou non concerné	Non	
stockage de carburant (double paroi)	CONFORME	NON CONFORME	
Séparateur à graisses pour atelier de	Oui ou pas de rejet de graisses	Non ou défectueux	
boucherie/charcuterie/poissonnerie	CONFORME	NON CONFORME	
Dátantian naun maduita au dáshata dan annun	Oui ou pas nécessaire	Non	
Rétention pour produits ou déchets dangereux	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
	Exploitation		
Entertion of culings does dispositife do poétositement	Oui	Non ou pas de justificatifs	
Entretien réguliers des dispositifs de prétroitement	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	
Bonne gestion des déchets à risques (tri, collecte	Oui	En partie	Non
par un prestataire spécialisé, BSD diponibles)	CONFORME	CONFORME SOUS RESERVE	NON CONFORME

ANNEXE 3 - EXEMPLES DE TABLEAUX D'OBJECTIFS POUR LE MONTAGE ET LE SUIVI D'UNE OPERATION COLLECTIVE

Les tableaux ci-dessous peuvent servir de cadre à la convention de partenariat avec l'agence de l'eau et à son suivi tout au long de l'opération.

Ces documents sont à adapter.

Phase préalable de diagnostic et de quantification des enjeux

	MODE ET ACTIONS	Nombre d'actions	Temps à passer en jours
	Prévention des pollutions toxiques dispersées et éventuellement des graisses :		
Thématiques	 Entreposage des produits neufs toxiques et des déchets toxiques, prétraitement des eaux usées, mise en place de technologies propres, élimination conforme des déchets dangereux et/ou DDQD, élimination conforme des déchets graisseux 		
	 xxx industriels et artisans (dont xx entreprises de l'automobile et du transport, xx autres industries, xx entreprises de BTP-construction, xx entreprises de métallerie-mécanique, xx métiers du bois, xx peintres, xx imprimerie-sérigraphie) 		
Cibles	 xx restaurants et métiers de bouche (dont xx restaurants, xxmétiers de bouche) 		
	 xx établissements recevant du public (xx établissement d'enseignement, xx collectivité, xx établissement de santé, xx établissement sportif) 		
	- xx agriculteurs dont xx éleveurs		
Outils at mayons	- Enquêtes-terrain : formulaire d'enquête pour chaque type d'usager		
Outils et moyens	- Moyens : animation terrain par les agents de la collectivité		
Objectifs	- Etat des lieux - Evaluation de la conformité des usagers du périmètre dans le cadre de la mise en conformité technique et juridique de la situation des usagers du secteur		
et actions	- Evaluation du nombre d'établissements potentiellement concernés par l'opération collective		
	- Evaluation du nombre d'usagers assimilés domestiques concernés par la démarche		
Indicateurs d'activité	- Rédaction des fiches individuelles d'enquêtes		
	 Nombre de mauvaises pratiques détectées (hors agriculteurs) sachant qu'un même usager peut compter plusieurs mauvaises pratiques. 		
Indicateurs	- Nombre d'établissements potentiellement concernés par l'opération collective		
de résultats	- Nombre d'autorisations de rejet à mettre en place (article L1331- 10 du Code de la Santé Publique)		
	- Nombre d'usagers assimilés domestiques (article L1331 -7-1 du code de la santé publique)		

	MODE ET ACTIONS	Nombre d'actions	Temps à passer en jours
	 Un rapport général mentionnant les non conformités observées, les principales sources de pollution par catégorie de contributeurs (artisanat, industriels, autres établissements) et pistes d'amélioration 		
Rendu	 Un tableau synthétique récapitulant pour chaque entreprise contrôlée : 		
	 Un état des lieux détaillé, Les conclusions quant aux rejets et leurs risques potentiels ou avérés sur le réseau public d'assainissement, Les actions correctives nécessaires pour les mettre en conformité, le cas échéant. 		

Prévention des pollutions dispersées - Phase de montage, de mise en œuvre et de suivi de l'opération

AXE 1 : GOUVERNANCE ET STRATEGIE D'INTERVENTION : appuyer le cadrage et le montage de l'opération sectorielle en collaboration avec les partenaires

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Thématiques	Prévention des pollutions dispersées (toxiques et éventuellement classiques) : Entreposage des produits neufs toxiques et des déchets toxiques, prétraitement des eaux usées, mise en place de technologies propres, élimination conforme des déchets dangereuxet/ou DDQD, élimination conforme des déchets graisseux	
Cibles	- Entreprises, Corporations/Partenaires	
Outils et moyens	 Résultats de l'enquête de phase I – proposition générale d'actions collectives aux usagers concernés Animation conjointe collectivité/partenaires Association des corporations Bilan des corporations auprès de leurs adhérents 	
Objectifs et actions	 Associer et sensibiliser les corporations de chaque secteur d'activité à la mise en conformité Rencontrer les partenaires/Corporations concernés En partenariat avec les corporations/partenaires concernés mettre en œuvre une sensibilisation spécifique et ciblée par type d'activité Former un groupe de travail dédié Elaborer et valider un plan d'actions commun en cohérence avec le SDAGE, le PDM et les PAOT 	
Planning	- Validations du plan d'actions : ANNEE A PRECISER	
Indicateurs d'activité	- Nombre de réunions organisées avec les différents partenaires	
Indicateurs de résultats	 Nombre de corporations associées Elaboration effective d'un plan d'actions dans les délais prévus 	
Rendu	 Plan d'actions validé et comptes rendus de réunion Elaboration d'un tableau bord de suivi des non-conformités par établissement enquêté en précisant le partenaire professionnel qui l'accompagnera dans sa démarche de mise en conformité 	

AXE 2: MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS VISANT A LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES DISPERSEES (et éventuellement classique): accompagner individuellement les entreprises dans leur mise en conformité (détaillé par activité)

Industriels et artisans

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Thématiques	Lutte contre les pollutions dispersées- (toxiques et éventuellement classique)	
Cibles	XX industriels et artisans	
Outils et moyens	 Courriers de rappel par la collectivité Propositions communes d'inclusion dans une opération groupée de mise en conformité Liste des fournisseurs de dispositifs de prétraitement Liste des prestataires d'élimination des DDQD et plus particulièrement des déchets dangereux pour l'eau (conventionnés ou non avec l'agence de l'eau) Liste éventuelle des prestataires d'élimination des graisses Règlement d'assainissement Règlement sanitaire départemental Aides de l'Agence de l'Eau pour mise en conformité Outils de sensibilisation à réaliser (plaquettes, affiches) Outils de la Fédération Régionale de Défénse contre les Organismes Nuisibles FREDON (aspect pesticides) 	

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
	- Sensibilisation à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (xx cas)	
	- Mise en place de séparateurs à hydrocarbures (xx cas)	
	- Entretien régulier du système de prétraitement (x cas)	
	- Mise en place de dispositif de rétention (xx cas)	
	- Gestion conforme des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau (xx cas) et éventuellement des graisses (xx cas)	
	- Protection du milieu naturel (xx cas)	
	- Mise en place de technologies propres (Fontaines de dégraissage biologique, nettoyeurs de pistolets à peinture)	
Objectifs et actions	- Connaissance sur le résiduel des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau et graisseux non collectés (outil EGIDA ¹¹ et données collectées via les enquêtes de terrain et les données de l'Agence de l'eau)	
	 Incitation à la mise en place d'une filière d'élimination des DDQD, notamment ceux dangereux pour l'eau ou graisseux le cas échéant (suivant résultat du résiduel de déchets non collectés et en tenant compte des non conformités) 	
	- Faire un bilan de la gestion des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau et éventuellement graisseux	
	- Elaborer une communication annuelle ciblée pour un type d'activité	
	- Sensibilisation des sites de grande surface à la gestion réduction/suppression de l'utilisation des pesticides	
	- Déclarations de rejets assimilés à des rejets domestiques (xx cas)	
	- 1 ^{er} courrier de non-conformité : <i>date à préciser</i>	
	- Courrier de relance : date à préciser	
	- Courrier de relance : date à préciser	
Planning	- Mise en demeure : <i>date à préciser</i> et mise en place de sanctions : <i>date à préciser</i>	
	- Actions de sensibilisation : <i>Période à préciser</i>	
	- Liste des sites potentiels concernés par le dispositif RRU	
	- Démarrage du dispositif RRU : optionnel (date à préciser)	
	- Nombre d'usagers concernés par une action de communication conjointe ou particulière (gestion des eaux usées ou déchets),	
	- Nombre d'ICPE ayant fait l'objet d'une mise en demeure sur la période,	
Indicateurs	- Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un accompagnement technique	
d'activité	- Nombre et montant des travaux d'investissement aidés par l'Agence	
	- Nombre d'opérations spécifiques à la collecte des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau réalisées.	
	- Nombre d'entreprises concernées par une sensibilisation à l'utilisation des pesticides	

_

¹¹ L'outil EGIDA a été créé par le CNIDEP-CMA 54 en 2007 afin de connaître les quantités de déchets produites par les entreprises artisanales(quantités de déchets dégagés par famille - Inertes, Non dangereux, Dangereux- pour 24 métiers les plus représentatifs de l'artisanat).

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
	- Nombre et % des sites mis en conformité effectués sur la période écoulée	
	- Nombre d'autorisation de rejet	
	- Nombre d'outils de communication réalisés	
Indicateurs de résultats	 Nombre d'entreprises adhérant à la démarche collective de collecte des DDQD 	
	- Tonnage de déchets dangereux pour l'eau collectés et aidés par l'Agence	
	- Mise en place du dispositif RRU (nombre d'entreprises concernées)	
	 Quantité de substances toxiques réduite (en kg/an) en précisant les substances concernées 	
	- Comptes rendus des réunions du groupe de travail	
Rendu	- Rapport sur l'état d'avancement de l'étude	
	- Tableau de bord recensant les indicateurs précédents	

Etablissements recevant du public

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Thématiques	Lutte contre les pollutions dispersées (toxiques et éventuellement classique)	
Cibles	xx établissements recevant du public	
Outils et moyens	 Courriers de rappel par la collectivité Propositions communes d'inclusion dans une opération groupée de mise en conformité Liste des fournisseurs de dispositifs de prétraitement Liste des prestataires d'élimination des DDQD et plus particulièrement des déchets dangereux pour l'eau (conventionnés ou non avec l'agence de l'eau) Liste éventuelle des prestataires d'élimination des graisses Règlement d'assainissement Règlement sanitaire départemental Aides de l'Agence de l'Eau pour mise en conformité Outils de sensibilisation à réaliser (plaquettes, affiches) Outils de la Fédération Régionale de Défénse contre les Organismes Nuisibles FREDON (aspect pesticides) 	

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Objectifs et actions	 Sensibilisation à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (xx cas) Mise en place de dispositifs de rétention (xx cas) Mise en place de séparateurs à hydrocarbures Gestion conforme des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau (xx cas) et éventuellement des graisses (xx cas) Mise en place de technologies propres (Fontaines de dégraissage biologique, nettoyeurs de pistolets à peinture) Connaissance sur le résiduel des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau et graisseux non collectés (outil EGIDA¹² et données collectées via les 	
	 enquêtes de terrain et les données de l'Agence de l'eau) Incitation à la mise en place d'une filière d'élimination des DDQD, notamment ceux dangereux pour l'eau ou graisseux le cas échéant (suivant résultat du résiduel de déchets non collectés et en tenant compte des non conformités) Faire un bilan de la gestion des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau et éventuellement graisseux Elaborer une communication annuelle ciblée pour un type d'activité Sensibilisation des sites de grande surface à la gestion réduction/suppression de l'utilisation des pesticides Déclarations de rejets assimilés à des rejets domestiques (xx cas) 	yy€
Planning	 1er courrier de non-conformité: date à préciser Courrier de relance: date à préciser Courrier de relance: date à préciser Mise en demeure: date à préciser et mise en place de sanctions: date à préciser Actions de sensibilisation: Période à préciser Liste des sites potentiels concernés par le dispositif RRU Démarrage du dispositif RRU: optionnel (date à préciser) 	
Indicateurs d'activité	 Nombre d'usagers concernés par une action de communication conjointe ou particulière (gestion des eaux usées ou déchets), Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un accompagnement technique Nombre et montant des travaux d'investissement aidés par l'Agence Nombre d'opérations spécifiques à la collecte des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau réalisées. Nombre d'entreprises concernées par une sensibilisation à l'utilisation des pesticides 	
Indicateurs de résultats	 Nombre et % des sites mis en conformité effectués sur la période écoulée Nombre d'autorisation de rejet Nombre de déclarations de rejets assimilés à des rejets domestiques (xx cas) Nombre d'outils de communication réalisés Nombre d'entreprises adhérant à la démarche collective de collecte des 	

¹² L'outil EGIDA a été créé par le CNIDEP-CMA 54 en 2007 afin de connaitre les quantités de déchets produites par les entreprises artisanales(quantités de déchets dégagés par famille - Inertes, Non dangereux, Dangereux- pour 24 métiers les plus représentatifs de l'artisanat).

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
	DDQD	
	- Tonnage de déchets dangereux pour l'eau collectés et aidés par l'Agence	
	- Mise en place du dispositif RRU (nombre d'entreprises concernées)	
	- Quantité de substances toxiques réduite (en kg/an) en précisant les substances concernées	
	- Comptes rendus des réunions du groupe de travail	
Rendu	- Rapport sur l'état d'avancement de l'étude	
	- Tableau de bord recensant les indicateurs précédents	

Restaurants et métiers de bouche

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Thématiques	Lutte contre les pollutions dispersées (toxiques et éventuellement classique)	
Cibles	Xx restaurants et métiers de bouche	
Outils et moyens	 Courriers de rappel par la collectivité Propositions communes d'inclusion dans une opération groupée de mise en conformité Liste des fournisseurs de dispositifs de prétraitement Liste des prestataires d'élimination des graisses Liste des prestataires d'élimination des DDQD et plus particulièrement des déchets dangereux pour l'eau (conventionnés ou non avec l'agence de l'eau) Règlement d'assainissement Règlement sanitaire départemental Aides de l'Agence de l'Eau pour mise en conformité Outils de sensibilisation à réaliser (plaquettes, affiches) Outils de la Fédération Régionale de Défénse contre les Organismes Nuisibles FREDON (aspect pesticides) 	
Objectifs et actions	 Sensibilisation à l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement (xx cas) Mise en place de séparateur à graisses (xx cas) Entretien régulier du séparateur à graisses Elimination des huiles alimentaires usagées (xx cas) Si nécessaire, gestion conforme des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau (xx cas) Déclarations de rejets assimilés à des rejets domestiques (xx cas) Si pertinent, nombre d'autorisation de rejet (xx cas) Validation des solutions techniques ou organisationnelles Bilan de la gestion des déchets graisseux et si pertinent des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau Elaborer une communication annuelle ciblée pour un type d'activité Sensibilisation des sites de grande surface à la gestion réduction/suppression de l'utilisation des pesticides 	уу€

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Planning	- 1 ^{er} courrier de non-conformité : <i>date à préciser</i>	
	- Courrier de relance : date à préciser	
	- Courrier de relance : date à préciser	
	- Mise en demeure : date à préciser et mise en place de sanctions : date à préciser	
	- Actions de sensibilisation : Période à préciser	
	- Liste des sites potentiels concernés par le dispositif RRU	
	- Démarrage du dispositif RRU : optionnel (date à préciser)	
	- Nombre d'usagers concernés par une action de communication conjointe ou particulière (gestion des eaux usées ou déchets),	
	- Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'un accompagnement technique	
Indicateurs d'activité	- Nombre et montant des travaux d'investissement aidés par l'Agence	
d delivite	 Nombre d'opérations spécifiques à la collecte des DDQD notamment ceux dangereux pour l'eau réalisées ou des graisses. 	
	 Nombre d'entreprises concernées par une sensibilisation à l'utilisation des pesticides 	
	- Nombre et % des sites mis en conformité effectués sur la période écoulée	
	- Nombre d'autorisation de rejet	
	- Nombre de déclarations de rejets assimilés à des rejets domestiques (xx cas)	
Indicateurs	- Nombre d'outils de communication réalisés	
de résultats	 Nombre d'entreprises adhérant à la démarche collective de collecte des DDQD 	
	- Tonnage de déchets dangereux pour l'eau collectés et aidés par l'Agence	
	 Quantité de substances toxiques réduite (en kg/an) en précisant les substances concernées 	
Rendu	- Comptes rendus des réunions du groupe de travail	
	- Rapport sur l'état d'avancement de l'étude	
	- Tableau de bord recensant les indicateurs précédents	

AXE 3 : ACCOMPAGNEMENT DU PORTEUR DE PROJET : animation de l'opération collective

	MODE ET ACTIONS	Estimation en montant (€ HT)
Thématiques	Prévention des pollutions dispersées (toxiques et éventuellement classiques) : Entreposage des produits neufs toxiques et des déchets toxiques, prétraitement des eaux usées, mise en place de technologies propres, élimination conforme des déchets dangereuxet/ou DDQD, élimination conforme des déchets graisseux Actions de communications ciblées vers les entreprises	
Cibles	Tous les établissements concernées par l'opération collective	
Outils et moyens	- Financement conjoint d'un emploi d'animateur, à hauteur de XX équivalent temps plein partagé entre les différents périmètres objets d'un programme	
Objectifs et actions	 Contrôle des établissements non enquêtées Accompagnement individuel des établissements « orphelins » (ne dépendant d'aucune structure professionnelle) dans leur projet de mise en conformité Participation et validation des plans d'actions Rappel des obligations aux entreprises identifiées comme non conformes, Mise en œuvre des plans d'actions dans un programme de partenariat avec l'Agence de l'eau, en développant des collaborations avec l'ensemble des structures concernées (corporations, Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Contrôle sur site des mises en conformité effectuées Atteinte des objectifs de chaque plan d'actions 	
Planning	- Période à préciser : animation de la démarche sur les périmètres concernés par un programme de partenariat	
Indicateurs d'activité	- Indicateurs définis à l'axe 2	
Indicateurs de résultats	- Indicateurs définis à l'axe 2	
Rendu	 Rendus définis aux axes précédents pour l'efficacité globale de l'opération Pour l'emploi d'animateur, rapport global critique de l'opération synthétisant l'ensemble des actions menées et l'évolution des indicateurs sur la période couverte par l'aide. 	



Les opérations collectives consistent à mobiliser les acteurs qui peuvent contribuer à la prévention et à la réduction des pollutions (pollutions toxiques dispersées des entreprises, des établissements publics scolaires ou de santé, des activités de commerce et de services...), au travers de l'amélioration de la gestion des rejets d'eaux usées et des déchets dangereux pour l'eau.

Une opération collective territoriale mobilise les acteurs économiques présents sur un périmètre géographique cohérent (agglomération d'assainissement, zone d'activités, bassin versant, aires d'alimentation ou périmètres de protection des captages...) et permet, notamment de lutter contre les rejets toxiques ou d'aider les entreprises/établissements du territoire à mettre en place les actions nécessaires aux bonnes pratiques environnementales.

Le présent document décrit les étapes et le contenu souhaité de la phase préalable à la mise en œuvre d'une opération collective.





Agence de l'eau Rhin-Meuse Rozérieulles - BP 30019 57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax: 03 87 60 49 85 agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr 🚮 📘



